



AVIS

« Délivrance d'une autorisation d'exploiter »

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Val-d'Illeiez porte à la connaissance du public que Mme Julie Kathryn Tyler, Chemin de Malaterraz 12, 1807 Blonay, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi :

Locaux et emplacements	:	Bâtiment sur parcelle 1295, au lieu-dit « Crosez »
Enseigne	:	Hôtel, Restaurant, Camp de jeunesse « Camp Suisse »
Prestations	:	Offre d'hébergement, de mets et de boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	:	de 07h30 à 15h00
Début de l'activité	:	1er janvier 2024

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication.

Val-d'Illeiez, le 15 novembre 2023

Commune de Val-d'Illeiez